



Présentation de la cellule protection de la ressource de Caux Seine agglo



**Gaëtan DEGRUMELLE**

Coordinateur protection de la ressource. Animateur BAC d'Angerville-Bailleul / Saint-Maclou-la-Brière et de Norville  
Tél. : 02.32.84.00.35  
E-mail : g.degrumelle@cauxseine.fr



**Mélanie BROUTIN**

Animatrice hydraulique douce depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2019.  
Tél. : 02.32.84.00.35  
E-mail : m.broutin@cauxseine.fr



**Abdessamad EL KADIRI**

Animateur BAC de Notre-Dame-de-Gravenchon et de Becquet-Gruchet depuis le 27 janvier 2020.  
Tél. : 02.32.84.00.35  
E-mail : a.elkadiri@cauxseine.fr



**Julie DOMAINE**

Animatrice BAC de Fauville-en-Caux et de Maulévrier / Montmeiller depuis le 8 janvier 2020.  
Tél. : 02.32.84.00.35  
E-mail : j.domaine@cauxseine.fr

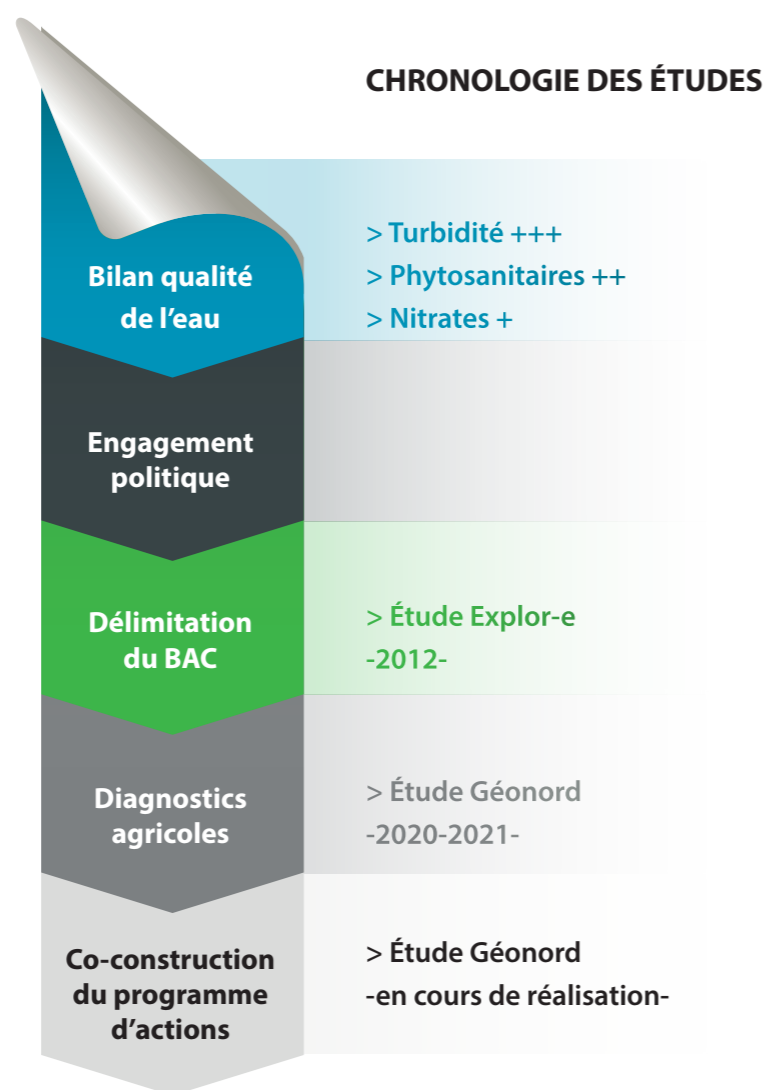
Caux Seine agglo  
Maison de l'intercommunalité  
Allée du Catillon - BP 20062  
76170 Lillebonne  
Tél. : 02 32 84 40 40

## DIAGNOSTICS AGRICOLES

Lors du précédent InfoBAC, Caux Seine agglo vous a informé de l'étude des diagnostics agricoles qui est en cours sur le Bassin d'Alimentation des Captages (BAC) de Maulévrier-Sainte-Gertrude.

Lors de la phase n°2, le bureau d'études Géonord a réalisé les diagnostics agricoles et a procédé à l'analyse des données recueillies. Une réunion sera organisée cet automne pour présenter les résultats de ces diagnostics qui marquera la fin de cette phase n°2.

Sur la base de cette phase de diagnostic agricole et des données recueillies et analysées, la phase n°3 de cette étude est réservée à la co-construction du programme d'actions. Cette phase n°3 permettra de proposer et d'accueillir plusieurs exploitants agricoles volontaires dans des réunions de concertation et de co-construction du programme d'actions.



Si vous souhaitez être présent et participer au groupe de travail, vous pouvez contacter Samuel Deffontaines du bureau d'études Géonord par téléphone au 06.60.23.54.70 ou par mail à l'adresse suivante : sdeffontaines@geonord.fr

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter Julie DOMAINE, animatrice BAC, par téléphone au 02.32.84.00.35 ou par mail à l'adresse suivante : j.domaine@cauxseine.fr

# Infos BAC

Bulletin d'informations du Bassin d'Alimentation

du Captage de Maulévrier-Sainte-Gertrude / Montmeiller

## QUAND ET COMMENT IMPLANTER LE COUVERT D'INTERCULTURE

C'est la question essentielle que se posent les agriculteurs pour réussir l'implantation et la levée de la couverture de leur sol.

Il n'existe pas de recette type pour réussir à coup sûr son couvert végétal. Les possibilités sont innombrables : elles dépendent de vos sols, vos rotations, du matériel disponible, de la météo...



### LES BONS GESTES agro-environnementaux

- Raisonner sa stratégie « couvert » en fonction des besoins (respect de la réglementation ; plus-values agronomiques ; lutte contre érosion/ruissellement ; fourrage...),
- Raisonner sa stratégie « couvert » en fonction du matériel disponible pour le semis et pour la destruction,
- Planter son couvert le plus tôt possible pour un couvert efficace.

### RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

#### • SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE SEINOMARIN :

- Entièrement classé en zone vulnérable au titre de la Directive Nitrates
- Risque de fuite de nitrates très élevé pendant les périodes pluvieuses à l'automne

#### • INTERCULTURES LONGUES - le couvert végétal peut être assuré par :

- Une CIPAN - Culture Intermédiaire Piège A Nitrates -
- Une culture dérobée
- Des repousses de colza denses et homogènes spatialement
- Des repousses de céréales - conditions de mises en œuvre :
- Les repousses doivent être denses et homogènes spatialement
- Dans une limite de 20% des surfaces à planter en interculture à l'échelle de l'exploitation
- Interdites dans les Zones d'Actions Renforcées (ZAR > Directive Nitrates)

#### • INTERCULTURES COURTES :

- Obligatoire entre une culture de colza et une culture semée à l'automne (Nota : en cas de pratique du faux-semis, il n'y a pas d'obligation de couverture)
- Les repousses de colza sont autorisées sous conditions de repousses denses et homogènes spatialement, et maintenue 1 mois

#### • DATE LIMITE D'IMPLANTATION des CIPAN en Seine-Maritime

- Exception faite pour les îlots sur lesquels la récolte de la culture principale précédente est postérieure au 15 septembre : 1<sup>er</sup> octobre

#### • DATE LIMITE AVANT DESTRUCTION :

- Régime général : 15 novembre
- Régimes dérogatoires (sur îlots présentant des sols dont le taux d'argile est strictement supérieur à 25% -> sur présentation d'analyse granulométrique. Sur îlots couverts par des repousses ou CIPAN implantés avant le 1<sup>er</sup> septembre) : 1<sup>er</sup> novembre

#### • DURÉE MINIMALE D'IMPLANTATION (hors intercultures courtes) :

- 2 mois

#### • FERTILISATION DES REPOUSSES : interdite

Pour tous renseignements sur les actions évoquées dans cette info BAC, n'hésitez pas à prendre contact avec Julie DOMAINE, animatrice protection de la ressource en eau et Mélanie BROUTIN, animatrice en hydraulique douce.

Tél. : 02 32 84 00 35 - j.domaine@cauxseine.fr et m.broutin@cauxseine.fr

## BONS RÉFLEXES

### PÉRIODES FAVORABLES :

- Liées au type de couvert
- Élément déclencheur : un taux d'humidité suffisant.
- Au plus proche de la récolte de la culture en place -> semis précoce qui vise à favoriser l'humidité du sol préservée dans la paille.

Remarque : la majorité des couverts semés entre le 15 août et le 15 septembre sont tributaires de la pluviométrie qui est souvent faible et irrégulières.

### MÉTHODES D'IMPLANTATION :

- Liées au type de couvert ; à la période de semis ; au matériel disponible
- 4 grandes techniques : semis simultané à la culture / sursemis dans la culture / semis sous mulch avant ou à la récolte / semis après récolte.

Le tableau ci-dessous récapitule les différentes techniques, matériels utilisés, avantages et limites :

TECHNIQUES DE SEMIS DES COUVERTS VÉGÉTAUX			
	MATÉRIELS UTILISÉS	AVANTAGES	LIMITES
<b>Semis en même temps qu'une culture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Semoir classique (en mélange ou en deux passages)</li> <li>• Semoir avec plusieurs trémies et distributions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conditions de semis optimales.</li> <li>- Anticipation de développement général du couvert.</li> <li>- Amélioration de la couverture du sol.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concurrence précoce du couvert sur la culture.</li> <li>- Concurrence de la culture sur le couvert.</li> </ul>
<b>Sursemis dans une culture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Outils de désherbage mécanique équipés de semoir</li> <li>• Semoir adapté à disque ou à dents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Anticipation de développement général du couvert.</li> <li>- Mise en place lors du désherbage mécanique (binage).</li> <li>- Concurrence sur les adventices après la récolte de la culture.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concurrence précoce du couvert sur la culture.</li> <li>- Concurrence de la culture sur le couvert.</li> </ul>
<b>Semis sous mulch</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Semoir à rampe, semoir centrifuge (culture en place)</li> <li>• Semoir adapté sur la moissonneuse (à la volée lors de la moisson)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapidité et débit de chantier.</li> <li>- Humidité du sol préservée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Homogénéité du semis</li> <li>- Matériels de semis peu répandus.</li> <li>- Conditions de réussite (structure de la surface du sol et espèces adaptées au semis sous mulch).</li> </ul>
<b>Semis après récolte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombreux outils de semis adaptés (semoirs directs ou combinés)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amplitude d'action (semoir et date de semis).</li> <li>- Semis direct (préservation de l'humidité du sol).</li> <li>- Possibilités accrues de gestion mécanique des parcelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assèchement du sol lors du travail en plein (semoir combiné, déchaumage...).</li> <li>- Levées parfois tardives (selon la pluviométrie de l'été).</li> <li>- Gestion des résidus (bourrages, paille dans la ligne de semis).</li> </ul>

## LES AMÉNAGEMENTS D'HYDRAULIQUE DOUCE

Le Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux-Seine accompagne les agriculteurs dans la réalisation d'aménagements d'hydraulique douce, et cela pour répondre à différents enjeux comme la protection de la ressource en eau sur le territoire du BAC.

En complément des bonnes pratiques culturales, la mise en place de haies, fascines, création et réhabilitation de mares permettent notamment de ralentir les ruissellements et maintenir les limons sur les parcelles.

Voici quelques exemples de nos réalisations et de leurs intérêts :



**LA HAIE :** Plantée en ligne simple ou double, composée de différentes essences, arbustives ou arborescentes, elle est souvent positionnée sur les axes de ruissellements secondaires assez en amont du bassin versant. L'enracinement des plants ainsi que le maintien d'une bande d'herbe au pied, jouent un rôle hydraulique intéressant dans l'aménagement d'un talweg.

**LA FASCINE :** Ses fagots de saules, entassés entre deux rangées de pieux, constituent un réel frein hydraulique permettant la sédimentation des limons sur la parcelle. On la positionnera sur des axes de ruissellements plus importants que la haie. L'enracinement des pieux de saule (boutures) maintiendront le sol sur ces zones d'érosion concentrée, tandis que les branches serviront à recharger les fagots tous les 2 à 3 ans.



**LA MARE :** Sa capacité de rétention permet de tamponner les ruissellements. La réhabilitation d'une mare consiste par exemple à curer les vases accumulées depuis un certain nombre d'années, terrasser les berges en pentes douces pour favoriser le développement de la faune et de la flore, supprimer ou ajouter de la végétation arborescente... Afin de garantir son bon fonctionnement et sa pérennité il est important de s'assurer que les limons soient maîtrisés en amont de la mare.



En étroite collaboration, nos deux structures sont à votre écoute pour vous accompagner dans la réalisation de ces aménagements.

Julie DOMAINE  
Animatrice BAC  
Caux Seine agglo  
02 32 84 00 35



Alexandre DURAND  
Animateur agricole  
SMBV Caux-Seine  
02 32 94 51 94



Pour plus de renseignements sur cette partie, n'hésitez pas à contacter Julie DOMAINE, animatrice BAC à Caux Seine agglo, par téléphone au 02 32 84 00 35 ou par mail à : j.domaine@cauxseine.fr